RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2017.03.02/398

Rapport sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence

Exercice 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

2ème séance de l'année 2017

Mercredi 29 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 29 mars, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 21 mars 2017.

	Présents : 28	
Président		
M. Eric	JALTON	N (
	Vice-Présidents	
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5ème Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6ème Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9ème Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers	Communautaires - Membres	du Bureau
M. Fabert	MICHELY	
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Alberta	ALBERI	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Aut	res Conseillers Communauta	ires
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Maurice	LORQUIN	
M Alix	NABAJOTH	
M. Olivier	SERVA	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	* For the
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 2

Vice-Président:

M. Jacques BANGOU (1er Vice-Président)
Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Autre Conseillère Communautaire:

Mme Juliana FENGAROL
Procuration à Mme Suzelle SEVILLE

Excusés non représentés: 11

Vice-Présidents:

M. Georges BREDENT (8time Vice-Président)

M. Dominique BIRAS (11ème Vice-Président)

Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX (14èma Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Max CELIGNY

Mme Lyliane PIQUION

M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires:

M. Georges BERGINA

M. Harry DURIMEL

M. José GUIOLET

M. Jocelyn LEREMON

M. Jean-Charles SAGET

Absents: 9

Vice-Présidents:

M. Rosan RAUZDUEL (3 erne Vice-Président)

M. Pierre THICOT (15the Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

M. Jean-Luc CELIGNY

M. Chazy CIRANY

Mme Solange LEBLANC

M. Daniel MARSIN

M. Patrick SELLIN

Mme Ketty WALPO

Mme Nadège THÉOPHILE

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2311-1-1 L2312-1, D2312-3, R2313-8 et L5211-36;
- VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III;
- VU la loi du n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRé, en particulier l'article 107 ;
- VU l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 soumet les collectivités territoriales à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable ;
- VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en date du 30 décembre 2008;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/353 du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2016 portant réactualisation de l'intérêt communautaire ;
- VU la délibération n°2017.03.02/397 du Conseil Communautaire du 29 mars 2017 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2017 de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du Président :

Considérant l'avis favorable des Commissions Environnement-Cadre de vie et Déchets réunies en commission mixte le 16 mars 2017;

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 27 mars 2017:

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

<u>ARTICLE 1</u>- De prendre acte du rapport 2016 sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, tel qu'annexé à la présente délibération.

<u>ARTICLE 2</u>- De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

<u>ARTICLE 3</u>- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, aux conseillers communautaires ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le

1 0 AVR. 2017

Le Président

Eric JALTON

PEPUBLIQUE FRANÇAISE CHA

1 0 AVR. 2017

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 1 0 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le

10 AVR. 2017

- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
- 10 AVR. 2017
- Délibération transmise aux conseillers communautaires, le
- 1 0 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 1 0 AVR, 7017



